

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

RD40 - TRAVERSE DE RAVAUD

COMpte RENDU DE CHANTIER N°6

du : 27 juin 2012

Prochain rendez-vous le : mercredi 4 juillet à 9h00 à Ravaud

INTERVENANTS		Diffusion	téléphone	courriel
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. LIOT – Maire	X	06-77-77-12-14	gliot@wanadoo.fr
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. BRUNET – Adjoint	X	06-13-25-44-50	jacky_brunet@orange.fr
ADA Aigre	M. BOURUT M. BOUCHERON (enrobés) M. JABOUILLE (signalisation)	X	06-31-63-99-13 06-31-22-07-37 06-32-92-00-27	sbourut@cg16.fr
DIRA	M. MOMPEIX (M. BROUSSARD)	X	05-45-94-52-63	eric.mompeix@developpement-durable.gouv.fr
SDEG 16	M. MAURILLON	X	06-19-58-09-82	cmaurillon@sdeg16.fr
SDEL 16	M. ACHAIN	X	06-20-90-64-28	bachain@charentes-energie.sdel.fr
SCOTPA	M. EPRON (conducteur travaux) M. DUBOIS (Chef chantier) M. BLEVIN (directeur) M. TRAVERSA (études) M. LAURENT (SARL Romoeuf)	X	06-76-78-10-19 06-84-97-61-26 06-77-58-15-04 05-45-68-04-80	d.epron@scotpa.fr siege@scotpa.fr tlaurent.romoeuf@wanadoo.fr
JARDINS DE L'ANGOUMOIS	M. REVault (directeur) M. ALAMARGOT (chantier)	X	06-08-24-56-18 05-45-65-80-10	jardins.angoumois@wanadoo.fr
Maître d'œuvre ERI	M. HAUQUIN	X	05-45-21-21-54	eriang@wanadoo.fr

1) PLANNING

Notification du marché : **16 avril 2012**

- ❖ Le planning SCOTPA a été transmis. Son intervention débutera le 04/06 et prendra fin le 27/07.
- ❖ L'Ada pourra intervenir pour les travaux de chaussée à partir du 30/07 (à confirmer à M.Boucheron à la réunion du 18/07).
- ❖ Le marquage sera réalisé par SCOTPA début septembre.

2) ORGANISATION DU CHANTIER

Rappel :

- SCOTPA a informé les riverains par courrier et a mis en place la signalisation de chantier et de déviation.
- Le chantier sera réalisé sous déviation pendant toute sa durée. Toutefois, l'accès devra être conservé pour les riverains, les transports scolaires et le

ramassage des ordures ménagères. Le passage d'engins agricoles doit rester possible pendant la période de moisson.

- ❖ La terre végétale est mise à disposition par la mairie sur le terrain derrière la salle des fêtes. Il faudra utiliser en priorité la terre végétale stockée sur le terrain de M.Kerjean à l'entrée ouest du village.
- ❖ L'Ada a besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider le déplacement des panneaux d'agglomération. La pose des panneaux sera réalisée par l'Ada. Un point sera fait avec M.JABOUILLE (Ada) pour le positionnement de ces panneaux.
- ❖ La déviation sera maintenue jusqu'à début septembre. Les arrêtés de voirie devront être prolongés en conséquence.

3) AVANCEMENT

- ❖ La pose du réseau EP est terminée. Il reste la pose des éléments fonte et des têtes de buse.
- ❖ Les caniveaux à grille sont posés et raccordés.
- ❖ La pose de l'habillage pierre du mur de soutènement est en cours et devrait se terminer mercredi 04/07. L'entreprise Romoeuf débutera ensuite les maçonneries de la zone du bassin.
- ❖ Les terrassements et les coffrages pour la réalisation des fondations de la passerelle et du mur du lavoir sont en cours (2^{ème} équipe Romoeuf). Le coulage du béton sera réalisé en suivant.
- ❖ La tranchée pour l'alimentation d'eau potable Chemin de la Terrière est en cours.
- ❖ La démolition des bordures existantes sera réalisée le 28/06.
- ❖ Le coulage des bordures débutera à partir du mardi 03/07. Le trottoir PMR sera réalisé dans un premier temps, l'autre en suivant.
- ❖ Les Jardins de l'angoumois sont intervenu pour le nettoyage du sous-bois. Un point a été fait sur site le 19/06 pour repérer les arbres à abattre (21u). Les arbres ont été abattus.

4) MISE AU POINT DU CHANTIER

Rappel :

- Pour des raisons d'entretien et de nuisance sonore, les avaloirs à grille seront remplacés par des regards avaloir.
- Le niveau fini de la passerelle sera celui du terrain naturel côté bois.
- La vue des bordures au niveau du pont sera de +14cm.

- ❖ La commune demande la reprise du muret du lavoir (sur la rive opposée à la souche), de la pile du pont jusqu'à la grosse pierre dans l'eau. Un chiffrage a été réalisé par l'entreprise. La commune a donné son accord, une balance financière sera établie.

- ❖ La commune a demandé le rehaussement du mur de soutènement de 25cm. Un chiffrage a été réalisé. *La commune a donné son accord, une balance financière sera établie.*
- ❖ La commune indique que les mâts des panneaux de police seront en RAL5003. L'Ada précise qu'en cas d'accident ou de renouvellement, les nouveaux mâts ne seront pas en RAL5003.
- ❖ Les enrochements de la passerelle auront une pente de 1/1. Côté jardin, le pied de l'enrochement devra se trouver au plus près de la borne.
- ❖ La partie visible de la fondation de la passerelle (côté jardin) sera d'environ 60cm. Elle sera habillée en pierre.
- ❖ Le pied du mur de soutènement du talus sera à +15cm de la chaussée actuelle.
- ❖ L'arrière du mur de soutènement sera remblayé en matériaux drainants. Des réservations ont été laissés dans le mur pour permettre l'infiltration des eaux et éviter ainsi des barbacanes inesthétiques.
- ❖ Les panneaux d'agglomération seront posés par l'Ada. L'entreprise devra prendre contact avec M.Jabouille en temps voulu.
- ❖ Un point sur la signalisation a été fait avec l'Ada :
 - C20a : Gamme 500 – Classe 1 (en complément)
 - A13b+A3 : Gamme 1000 – Classe 1
 - B15 : Gamme 850 – Classe 2
 - C18 : Gamme 700 – Classe 2
 - Hauteur sous panneaux = 2.10m
- ❖ L'amorce du chemin de la Terrière sera réalisé en bordures préfabriquées en raison du fort rayon de courbure et du dénivelé important.
- ❖ Le talus à l'arrière du pont côté bois sera rechargé en terre végétale et revêtu de couvre-sol. La variété proposée devra être adaptée aux zones ombragées.
- ❖ Des arbustes seront plantés en amorce du chemin existant longeant le bois.
- ❖ Suite à la mauvaise implantation de la chambre France Télécom au niveau du rétrécissement, le projet sera modifié tel quel :
 - Largeur de chaussée 3.50m,
 - Largeur des stationnements 2.00m,
 - Cheminement PMR côté nord calé à 1.40m,
 - Cheminement côté sud : la bordure devra être collée à la chambre.
- ❖ Au niveau du rétrécissement, la chaussée aura un dévers unique, le caniveau CC1 sera supprimé.
- ❖ Il y aura 3 places de stationnement de 6.00m de long dans le rétrécissement.

5) REMARQUES GENERALES

- ❖ Les prestations réalisés par l'Ada sur la chaussée sont :
 - Renforcement, rabotage, reprofilage et réalisation du tapis.
- Seules les poutres de rive seront réalisées par SCOTPA.
- ❖ Pour limiter au maximum le rabotage, l'Ada indique que les bordures devront être implantées à +5cm fil d'eau de la chaussée existante, dans la mesure du possible. Un reprofilage sera réalisé dans les zones dépassant 5cm. Aux abords du pont et ponctuellement, un rabotage sera à prévoir.
- ❖ Le rehaussement des parapets du pont sera réalisé par les services du conseil général.
- ❖ La mairie nous informe que l'option pour la réalisation des entrées riveraines en résine gravillonnée est retenue.
- ❖ Les Jardins de l'Angoumois souligne le fait qu'après l'abattage du peuplier, un suivi sera à faire dans les 5 ans qui suivent pour éliminer les repousses.
- ❖ Les délais de fabrication de la passerelle sont d'environ 1,5mois.

6) RESEAUX

Rappel :

- *L'éclairage pourra être coupé pendant 3 à 4 semaines, les riverains en sont informés.*

- ❖ Une proposition financière a été établie pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière. *La commune a donné son accord, une balance financière sera établie.*
- ❖ Un point sur site sera à faire le 04/07 entre SCOTPA et le SDEG16/SDEL pour déterminer l'implantation altimétrique des massifs des candélabres.
- ❖ Le SDEL a déposé les poteaux existants.
- ❖ La Lyonnaise des eaux a mis en place des bouches à clé réhaussables.

Prochaine réunion :

Le mercredi 04 juillet à 9h00 sur site.

Ce compte-rendu tient lieu de convocation.

7) REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



27/06/2012



27/06/2012



27/06/2012



27/06/2012



27/06/2012



27/06/2012